



CCAS - Ville de Merignac

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Session ordinaire – Séance du 30 AVRIL 2026****Délibération n° 2026_016
DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACCUEIL DE JOUR 2026 AUPRES DE LA DDETS –
DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 24 avril 2026 par Monsieur Thierry TRIJOLET, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Président.

Nombre de membres en exercice : 17**PRÉSENTS: 15**

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Emilie MARCHES, Véronique TREZEGUET, Marie-Ange CHAUSSOY, Alessandro DI SOMMA, Isabelle THIRIET, Hervé PARRA, Alain LAMAISON, Dominique MOTARD, Christine MALKIEL, Denis ABRAND, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Aurelie DOULUT, Jean-Michel CHERONNET.

EXCUSÉS: 2

Mesdames, Messieurs : Patrice LASSALLE-BAREILLES (Procuration à Thierry TRIJOLET), Bernard CELIN (Procuration à Michèle BOURGEON).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Denis ABRAND

Monsieur Thierry TRIJOLET, Président du CCAS, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le relais des solidarités a accueilli, quotidiennement, une vingtaine de personnes en 2025. Au total, ce sont près de 90 personnes qui ont été reçues à l'accueil de jour du Relais des Solidarités au cours de l'année.

Ces personnes, vivant majoritairement à la rue ou en squat, viennent au relais des solidarités pour prendre une douche, boire un café, échanger avec les bénévoles ou encore réaliser des démarches administratives avec l'aide du conseiller numérique.

L'accueil café et douche est assuré par les bénévoles des associations caritatives du relais des solidarités. Les agents du CCAS apportent leurs soutiens aux bénévoles, et réalisent le premier accueil inconditionnel des personnes en grande précarité.

Dans le cadre de cette action, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) apporte au CCAS depuis 2021 une subvention de fonctionnement. Cette subvention finance principalement un ETP (Equivalent Temps Plein) d'accueil et de médiation pour les personnes en grande précarité du relais des solidarités.

Pour l'année 2026, le CCAS renouvelle sa demande de subvention dans le cadre du programme

« Hébergement, parcours vers le logement, et insertion des personnes vulnérables »

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 40 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

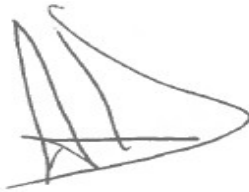
- signer avec la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités, la demande de subvention, afin de soutenir le plan d'action proposé par le CCAS de Mérignac,
- autoriser le Président à signer tous les documents contractuels nécessaires à la réalisation de cet engagement,
- de percevoir le montant de la recette en section de fonctionnement au compte 74888.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par **17** voix **Pour**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 30 avril 2026

Denis ABRAND
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Président



VILLE DE MÉRIGNAC
Centre
Communal
d'Action
Sociale
★ ★
(Gironde)

Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.